

Partie I: Description de l'envoi	I.1. Expéditeur		I.2. Référence IMSOC		I.2.a. Référence locale	
	Nom				I.3. Autorité compétente centrale	
	Adresse				I.4. Autorité locale compétente	
	Pays		Code ISO			
	I.5. Destinataire			I.6. Opérateur effectuant des rassemblements indépendamment d'un établissement		
	Nom			Nom		
	Adresse			Adresse		
	Pays			Numéro d'agrément		
				Pays		
	Code ISO			Code ISO		
I.7. Pays d'origine			Code ISO		I.9. Pays de destination	
					Code ISO	
I.8. Région d'origine			Code		I.10. Région de destination	
					Code	
I.11. Lieu d'expédition			I.12. Lieu de destination			
Nom			Nom			
Adresse			Adresse			
Numéro d'agrément			Numéro d'agrément			
Pays			Pays			
Code ISO			Code ISO			
I.13. Lieu de chargement			I.14. Date et heure du départ			
Nom						
Adresse						
Numéro d'agrément						
Pays			Code ISO			
Code ISO						
I.15. Moyens de transport			I.16. Transporteur			
Type	Document	Identification	Nom			
			Adresse			
			Activity ID			
			Pays			
			Code ISO			
			I.17. Documents d'accompagnement			
			Commercial document reference		Date de délivrance	
			Pays		Lieu de délivrance	
I.18. Conditions de transport						
I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé						
I.20. Certifié aux fins de						
Cirques itinérants/Numéros d'animaux <input type="checkbox"/>		Animaux aquatiques vivants destinés à la consommation humaine <input type="checkbox"/>		Abattage <input type="checkbox"/>	Etablissement fermé <input type="checkbox"/>	
Événement ou activité à proximité de frontières <input type="checkbox"/>		Établissement de quarantaine ou établissement similaire <input type="checkbox"/>		Établissement aquacole détenant des animaux ornementaux <input type="checkbox"/>	Engrais organiques et amendements pour sols <input type="checkbox"/>	
Transformation ultérieure <input type="checkbox"/>		Produits germinaux <input type="checkbox"/>		Lâcher dans le milieu naturel <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	
Centre d'expédition <input type="checkbox"/>		Reparcage <input type="checkbox"/>		Usage technique <input type="checkbox"/>	Exposition <input type="checkbox"/>	
Produits destinés à la consommation humaine <input type="checkbox"/>		Équidés enregistrés <input type="checkbox"/>		Élevage ultérieur <input type="checkbox"/>		
I.21. Pour transit par un pays tiers <input type="checkbox"/>						
Pays tiers			Code ISO			
Point de sortie			Code du PCF			
Point d'entrée			Code du PCF			
I.22. Pour transit par des États membres <input type="checkbox"/>			I.23. Pour exportation <input type="checkbox"/>			
État membre			Code ISO			
Code ISO			Code ISO			
			Point de sortie			
			Code du PCF			
I.27. Quantité totale			I.25. Carnet de route			
			I.28. Poids brut total			
I.30. Description de la marchandise						
Marchandise	Espèce	Sous-espèce/Catégorie	Système d'identification	Numéro d'identification		
Quantité						

II. Information sanitaire				
Partie II: Certification	II.1.	Attestation de santé animale		
		Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie que:		
	II.1.1.	les oiseaux captifs décrits dans la partie I du présent certificat ont été détenus en permanence dans l'établissement d'origine depuis l'éclosion ou pendant au moins les 21 jours précédant le départ de l'envoi;		
	II.1.2.	les oiseaux captifs décrits dans la partie I proviennent d'un établissement <input type="checkbox"/> [enregistré](1) <input type="checkbox"/> [fermé](1) qui n'est pas soumis à des restrictions de mouvement ou situé dans une zone réglementée établie en raison de maladies répertoriées touchant les espèces aviaires;		
	II.1.3.	à ma connaissance, et selon les déclarations de l'opérateur, les oiseaux captifs décrits dans la partie I proviennent d'un établissement exempt de taux de mortalité anormaux sans cause déterminée;		
	II.1.4.	les oiseaux captifs décrits dans la partie I:		
	(1)(2)	<input type="radio"/>	[a]	n'ont pas été vaccinés contre l'infection par le virus de la maladie de Newcastle;]
	(1)(2)(3)	<input type="radio"/> ou	[a]	ont été vaccinés contre l'infection par le virus de la maladie de Newcastle avec des <input type="checkbox"/> [vaccins inactivés](1) <input type="checkbox"/> [vaccins vivants atténués qui satisfont aux critères de l'annexe VI du règlement délégué (UE) 2020/688 de la Commission](1)
				(nom de la souche utilisée dans le vaccin) le (date) à l'âge de semaines;]
	(1)(4)	<input type="radio"/> ou	[a]	sont des oiseaux captifs appartenant à l'ordre des galliformes destinés à un État membre ou à une zone d'État membre bénéficiant du statut «indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle sans vaccination», et ils: <ul style="list-style-type: none"> i) n'ont pas été vaccinés contre l'infection par le virus de la maladie de Newcastle; ii) ont été maintenues à l'isolement pendant 14 jours au moins avant le départ de l'envoi dans l'établissement d'origine sous la surveillance d'un vétérinaire officiel ou dans un établissement de quarantaine agréé, où: <ul style="list-style-type: none"> - aucun oiseau n'a été vacciné contre l'infection par le virus de la maladie de Newcastle au cours des 21 jours précédant le départ; - aucun autre oiseau n'est entré dans l'établissement pendant cette période; - aucune vaccination n'a été pratiquée dans l'établissement de quarantaine; iii) ont réagi négativement à des tests sérologiques de recherche d'anticorps dirigés contre le virus de la maladie de Newcastle effectués sur des échantillons sanguins à un niveau de confiance de 95 % concernant la détection de l'infection et une prévalence de 5 %, prélevés au cours des 14 jours, au moins, ayant précédé la date du départ;]
(5)	<input type="checkbox"/> [b]		sont des psittacidés et ils <ul style="list-style-type: none"> i) ont été identifiés individuellement conformément à l'article 76 du règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission; ii) proviennent d'un établissement dans lequel <ul style="list-style-type: none"> (1) <input type="radio"/> [la présence de chlamydiose aviaire n'a pas été confirmée pendant une période d'au moins six mois ayant précédé le départ de l'envoi;] (1) <input type="radio"/> ou [la présence de chlamydiose aviaire a été confirmée au cours des six mois précédant le départ de l'envoi, mais pas au cours des 60 derniers jours, et les mesures prévues à l'article 59, paragraphe 2, point b), du règlement délégué (UE) 2020/688 ont été appliquées;] iii) 	

Partie II: Certification	II. Information sanitaire		
	(1)	○	[n'ont pas été en contact avec des oiseaux captifs provenant d'établissements pour lesquels la présence de chlamydirose aviaire a été diagnostiquée au cours des 60 jours précédant le départ;]
	(1)	○ ou	[ont été en contact avec des oiseaux captifs provenant d'établissements pour lesquels la présence de chlamydirose aviaire a été diagnostiquée au cours des 60 jours précédant le départ et ont été soumis, avec des résultats négatifs, à des tests de laboratoire de dépistage de la chlamydirose aviaire effectués au moins 14 jours après le contact;]
	II.1.5.		le cheptel d'origine et les animaux de l'envoi ont fait l'objet d'une inspection clinique au cours des 48 heures précédant le départ de l'envoi et n'ont présenté aucun signe clinique ou cas suspect de maladies répertoriées pertinentes pour les espèces;
	II.1.6.		des dispositions ont été prises pour transporter l'envoi dans des conteneurs conformes à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2020/688 et dans des moyens de transport conformes à l'article 4 du règlement délégué (UE) 2020/688;
(6)	<input type="checkbox"/>	II.1.7.	les oiseaux captifs décrits dans la partie I sont entrés dans l'Union en provenance d'un pays tiers ou territoire ou d'une zone de pays tiers ou territoire et ont été mis en quarantaine dans l'établissement de quarantaine agréé de destination situé dans l'Union, conformément aux dispositions de la partie II, titre 3, chapitre 2, section 2, du règlement délégué (UE) 2020/692 de la Commission.]
Notes			
Le présent certificat zoosanitaire est valable dix jours à compter de la date de délivrance. En cas de transport d'animaux par voie navigable/maritime, la durée de validité du certificat zoosanitaire peut être prolongée de la durée du trajet par voie navigable/maritime.			
Conformément à l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment à l'article 5, paragraphe 4, du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, lu en liaison avec l'annexe 2 de ce protocole, les références à l'Union européenne dans le présent certificat s'entendent comme incluant le Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord.			
Il convient de remplir le présent certificat zoosanitaire en suivant les notes fournies en la matière à l'annexe I, chapitre 2, du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission.			
Partie I:			
Case I.30	Description de l'envoi		
	«Code NC»: utiliser le code approprié du système harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes: 01.36.31, 01.06.32 ou 01.06.39.		
Partie II:			
(1)	Choisir la ou les mentions qui conviennent.		
(2)	Supprimer lorsque les envois d'oiseaux captifs appartenant à l'ordre des galliformes sont expédiés d'un État membre ou d'une zone d'État membre ne bénéficiant pas du statut «indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle sans vaccination» vers un État membre ou une zone d'État membre bénéficiant du statut «indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle sans vaccination».		
(3)	Cette garantie est exigée pour les envois de pigeons.		
(4)	Cette garantie est exigée pour les envois d'oiseaux captifs appartenant à l'ordre des galliformes qui sont expédiés d'un État membre ou d'une zone d'État membre ne bénéficiant pas du statut «indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle sans vaccination» vers un État membre ou une zone d'État membre bénéficiant du statut «indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle sans vaccination». Supprimer la référence si elle n'est pas applicable à l'envoi.		
(5)	Cette garantie n'est requise que pour les envois de psittacidés. Supprimer la référence si elle n'est pas applicable à l'envoi.		
(6)	Cette garantie est exigée pour les envois d'oiseaux captifs qui sont entrés dans l'Union en provenance d'un pays tiers, territoire ou zone de pays tiers ou territoire. Supprimer la référence si elle n'est pas applicable à l'envoi.		
Certificateur/Véritable officiel			

Partie II: Certification	II. Information sanitaire		
	Nom (en lettres capitales) Date de signature Cachet	Qualification et titre Signature	
	SPECIMEN		